



01/04/2009

Priorité santé mutualiste : appelez le 39 35

Les mutuelles lancent le 2 avril un nouveau service à destination de leurs adhérents et de leurs proches : Priorité santé mutualiste. Accessible par téléphone au 39 35, ce dispositif vous accompagne pour choisir un établissement de soins ou obtenir des informations sur la santé. Priorité santé mutualiste propose également des programmes d'accompagnement personnalisés sur le tabac, la nutrition et le maintien de l'autonomie.

Où trouver un établissement performant pour se faire soigner d'un cancer ? Comment arrêter la cigarette ? Quelles sont les démarches à effectuer pour aider un proche en situation de dépendance ? Ces questions, vous pouvez désormais les poser à Priorité santé mutualiste, un nouveau programme élaboré par la Mutualité française et destiné aux adhérents mutualistes ainsi qu'à leurs proches.

Priorité santé mutualiste couvre aujourd'hui quatre domaines de la santé : le cancer, les maladies cardiovasculaires, les addictions (tabac, alcool et cannabis) ainsi que le maintien de l'autonomie (personnes âgées ou en situation de handicap).

Ce service est accessible par téléphone au 39 35 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures. Pour en bénéficier, vous devez indiquer au conseiller un code à quatre chiffres fourni par votre mutuelle. Ce code n'est pas nominatif : votre anonymat est donc respecté.

En lien avec votre médecin traitant

La plateforme téléphonique de Priorité santé mutualiste est animée par des paramédicaux. En cas de besoin, un médecin est présent, afin de répondre aux questions les plus complexes. Une conseillère en économie sociale et familiale peut également répondre aux demandes liées au maintien de l'autonomie. Toutes les informations transmises ont été validées par des experts, en partenariat avec des associations et des grandes institutions.

Principale nouveauté pour vous : Priorité santé mutualiste peut vous aider à trouver un établissement de soins adapté. Dans un domaine comme le cancer par exemple, la qualité de la prise en charge est parfois différente selon l'endroit où l'on est soigné. Priorité santé mutualiste a référencé les structures qui répondent à des critères de qualité précis, fixés notamment par la Haute Autorité de santé (HAS) ou l'Institut national du cancer (Inca).

Au 39 35, vous pourrez aussi obtenir les coordonnées d'associations de malades ou les dates et lieux des rencontres santé organisées par les mutuelles près de chez vous. Dans tous les cas, votre médecin traitant peut être informé de votre démarche auprès de Priorité santé mutualiste... si vous le souhaitez. N'hésitez pas à appeler !

Philippe Rémond

Pour en savoir plus sur les services de Priorité santé mutualiste :

- [Retrouvez les questions que vous pouvez poser au 39 35](#)

- [Nutrition : un accompagnement à la carte](#)

- [Sevrage tabagique : et si vous vous faisiez aider ?](#)

- [Maintien de l'autonomie : vous accompagner dans vos démarches](#)

Les partenaires de la Mutualité française

Pour élaborer le programme Priorité santé mutualiste, la Mutualité française a engagé de nombreux partenariats avec des associations ou de grandes institutions :

- L'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (Anpaa),
- La Croix rouge française,
- L'Ecole européenne de chirurgie,
- La Fédération française de cardiologie (FFC),
- La Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer (FNCLCC),
- La Fédération nationale des comités féminins pour le dépistage des cancers,
- La Fondation Médéric Alzheimer,
- L'Institut national du cancer (Inca),
- L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes),
- La Ligue nationale contre le cancer (LNCC),
- L'Office français de prévention du tabagisme (OFT).